YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NL/TM/dr

ARRÊTE N° 2000/131
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE DE LA GARE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière
VU l'arrêté interministériel du 13 Novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière
VU, la demande présentée par Monsieur BERCHEL domicilié 23, rue de la Gare, concernant la vidange d'une fosse septique,

CONSIDÉRANT que le stationnement du camion nécessite un aménagement du stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : En raison du stationnement du camion procédant à cette opération, au 23 rue de la Gare à YERRES, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, le **mardi 25 Juillet 2000**, de 08 H.30 à 12 H.00.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur 20 mètres, en vis à vis, du numéro 23 de la rue de la Gare.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et de garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 4 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 21 Juillet 2000.

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
27 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY